

A Rockland

Intéressante assemblée.—Discours très applaudis.

Pour y asseoir solidement le prestige de l'Union St-Joseph du Canada, le président général, le directeur général et l'inspecteur général ont visité Rockland, dimanche, le 25 avril.

Ils sont revenus enchantés du succès de l'assemblée qui y fut convoquée, le soir. A M. le curé Hudon revient la majeure partie de ce succès. Non content d'avoir annoncé généreusement l'assemblée, non satisfait de recevoir cordialement les dignitaires de la société chez lui, M. le curé a fait de l'Union St-Joseph un éloge d'une valeur d'autant plus grande qu'il émanait d'un homme au franc parler reconnu.

M. Joanisse, président du conseil de Rockland, présidait l'assemblée. Dans une improvisation pétillante de concision et de justesse, le premier orateur, le Rév. M. Hudon, a fait l'histoire de la société St-Joseph, a mis en relief les réformes accomplies par l'Exécutif actuel et a recommandé fortement à la jeune génération d'entrer dans le giron de la société. Son discours, religieusement écouté, a ouvert magistralement la voie aux orateurs suivants.

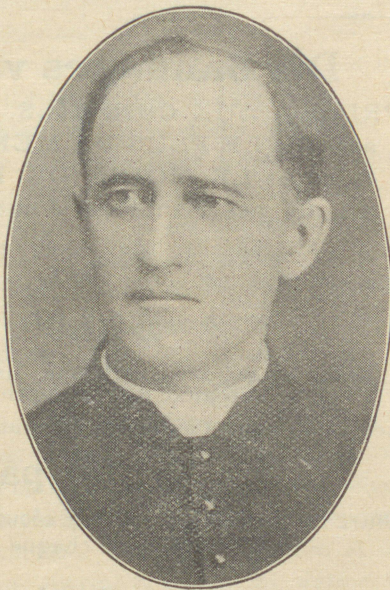
Remercier M. le curé Hudon de ses paroles généreuses à son endroit et de son habile exposé des avantages d'une affiliation à l'Union St-Joseph, tel fut l'exode du discours du président général. M. Séguin a fait valoir ensuite la raison maîtresse qui doit engager les Canadiens-Français d'Ontario à s'inféoder à l'Union St-Joseph du Canada plutôt qu'à toute autre société : la nécessité de s'unir pour marcher à la conquête des droits méconnus de l'élément canadien-français. Monsieur le président reconnaît que maintes sociétés franco-canadiennes ont tout autant que l'Union St-Joseph, en ce qui concerne la mutualité, droit au patronage des Canadiens-Français. Mais, en ce qui a trait à l'œuvre nationale à accomplir dans Ontario, aucune n'est en mesure de disputer le terrain à l'Union St-Joseph du Canada. Celle-ci a été fondée pour sauvegarder les droits de la minorité française de la province. Il faut qu'elle soit forte pour remplir cette noble tâche.

En sa qualité d'homme très au fait du rouage administratif d'une société de secours mutuels, il incombait à M. Durocher de tracer aux membres de l'Union St-Joseph du conseil de Rockland la ligne de conduite à suivre pour assurer le progrès de la société dans cette région. C'est ce qu'a fait le directeur général, après déclaration que M. le curé Hudon avait été l'un des plus zélés coopérateurs de la société à Rockland.

M. C. S. O. Boudreault, avantageusement connu à Rockland pour y avoir maintes fois défendu la cause ouvrière, a félicité Monsieur le curé de l'intérêt qu'il porte à la

classe laborieuse. Il remercia ensuite l'instituteur irlandais, qui s'est constitué le défenseur des droits scolaires de la minorité canadienne-française, étala aux yeux de son auditoire la situation brillante de l'Union St-Joseph du Canada et fit ressortir vigoureusement les avantages du concours actuel.

Pour clore l'assemblée, M. le curé Hudon a déclaré que le conseil local saurait, à bref délai, fournir à l'Exécutif un témoignage éloquent de confiance, par le recrutement de nouveaux membres.



RÉV. P. D. LABRÈCHE,
Curé de N.-D. Auxiliaire de St-Jean
d'Iberville.

L'Union St-Joseph du Canada doit des remerciements au Révérend Père D. Labrèche, curé de St-Jean d'Iberville, dont le concours actif a assuré à M. L. J. Bourdon, notre organisateur, le recrutement de 50 à 60 nouveaux membres en un seul mois.

Le Révérend Père Labrèche est un admirateur de l'œuvre de la mutualité et un apôtre dévoué de son triomphe.

Réveil à Montréal

Le conseil de district à l'œuvre.—Intéressantes suggestions.

Une assemblée extraordinaire du conseil de district de Montréal, convoquée par le président du conseil de district, M. E. A. B. Ladouceur, a eu lieu à l'hôtel Riendeau, le mois dernier. Étaient présents : M. G. W. Séguin, président général, J. A. Béliveau, vice-président général ; J. S. Tétreault, 2^{me} vice-président général ; J. U. Archambault, médecin général ; Rév. J. B. Bazinet, chancelier suprême ; Notaire Duhamel, Dr Besner, N. Wallot, E. Portelance, J. Mondoux, Dr St-Denis, Dr J. F. A. Gatien, A. G. Routhier et plusieurs autres.

M. Ladouceur, président, expliqua d'abord le but de la réunion. Il adressa ensuite ses remerciements à l'Exécutif pour avoir bien volontiers accepté son invitation. Puis, il prêcha l'harmonie entre tous les membres, plaida l'adoption de certaines réformes et demanda à l'Exécutif sa coopération dans les efforts du conseil de district.

Dans un discours précis, le président remercia l'orateur précédent de son invitation et parla de la conception de la société et du but des fondateurs : cultiver le patriotisme. L'Exécutif, dit-il ensuite, a pensé qu'il était opportun d'ériger les bureaux en conseils locaux, quand la chose peut se faire, et nous devons diriger nos efforts dans ce sens. Il se déclara ensuite en mesure de dire l'Union St-Joseph solidement assise et offrant les meilleures garanties possible à la famille franco-canadienne, au point de vue de l'assurance.

M. Béliveau, vice-président, et M. Tétreault, 2^{me} vice-président, parlèrent éloquemment des progrès de l'Union St-Joseph, et invitèrent tous les citoyens à coopérer au succès de la société.

L'assertion du Rév. M. Bazinet, comportant que le clergé marche la main dans la main avec la mutualité telle que pratiquée par l'Union St-Joseph du Canada, fut accueillie avec satisfaction. Le clergé a déjà fait beaucoup pour les sociétés catholiques, dit le chancelier suprême, mais il a fait quelque chose de particulier pour l'Union St-Joseph : des centaines de ses membres sont entrés dans cette société. Et on peut affirmer que pas un seul prêtre ne diffère d'opinion sur la société St-Joseph, car, partout, le clergé prêche l'épargne et la prévoyance, deux mots inscrits en tête du programme de l'Union St-Joseph.

Le contrôleur supérieur, M. Brunet, parla ensuite. D'après lui, la propagande est passablement négligée à Montréal. Aussi, le but de cette assemblée est-il de voir à la réorganisation de cette importante partie. Et il est à espérer que l'on en viendra à des résultats pratiques à ce sujet.

Parlèrent ensuite M. le Dr Archambault, sur l'importance de la mutualité, M. Clovis Laporte sur la nécessité d'une propagande active et M. le Dr St-Denis sur le même sujet.

A la demande du président, on fit les suggestions suivantes : 1. La réduction du prix des insignes ; 2. La nomination d'un organisateur pour le district de Montréal ; 3. La nomination d'un organisateur pouvant se lier étroitement aux divers conseils et promouvoir les intérêts de ces conseils.

M. Wallot se déclara en faveur de la nomination de trois organisateurs.

Il fut ensuite proposé de soumettre la question du choix d'un organisateur à un comité composé du Dr Gatien, du Dr St-Denis, de M. J. Diotte et de M. J. P. Aubin. Ces messieurs feront rapport à l'Exécutif.

La question du protêt de M. Routhier revint ensuite sur le tapis. Après discussion prolongée, la réunion s'ajourna.

A CLARENCE CREEK

Faisant d'une pierre deux coups, MM. Séguin, Durocher et Boudreault ont profité de leur voyage à Rockland pour faire une courte visite à Clarence Creek, dimanche, le 25 avril. Ils n'ont eu qu'à se féliciter de la réception qui leur fut faite par M. le curé Poulin. Le président général, le directeur général et l'inspecteur général adressèrent la parole à une assemblée convoquée dans la salle adjacente au presbytère. Tous trois furent vivement applaudis.

REMIS A PLUS TARD.

Le manque d'espace a rendu impossible la publication, dans le présent numéro, de quelques intéressants articles reçus de nos collaborateurs.

Avis important aux Membres

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juin prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer [Voir l'article 188 du Code.]

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.